

Entente avec le Yukon sur les ressources renouvelables

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. John Munro, et le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Expansion industrielle régionale, M. Herb Gray, ont annoncé la signature d'un accord prolongeant d'un an l'entente Canada-Yukon sur les ressources renouvelables.

L'entente, signée en 1979, est une entente fédérale-territoriale de partage de coûts, visant à permettre l'expansion d'une banque d'information sur les ressources renouvelables, ainsi que l'aménagement d'installations de loisirs et de tourisme.

Elle a aussi pour objectifs de permettre aux résidents du Yukon de profiter des possibilités offertes dans ce domaine sur le plan économique et en matière d'emploi, et d'assurer une coordination efficace entre les deux gouvernements.

Inauguration prochaine d'une centrale à la Baie James

Le 20 juin prochain aura lieu l'inauguration d'une deuxième centrale sur le complexe La Grande. Un premier groupe générateur sera prêt, en effet, à être mis en marche à LG 3 à cette date qu'a retenue la Société d'énergie de la Baie James pour l'inauguration officielle de la centrale.

Celle-ci comprendra 12 groupes générateurs d'une puissance totale de 2 304 mégawatts. La mise en service effective du premier groupe est prévue pour le mois d'août prochain. Les autres

Nouvelles mesures visant les travailleurs immigrants

Depuis le 1^{er} mai, le Canada impose une restriction temporaire à l'égard des travailleurs immigrants.

"Je veux être bien sûr que les Canadiens bénéficient d'une priorité dans l'emploi à travers tout le pays et je crois que cette politique est essentielle dans les circonstances actuelles. Il y a, toutefois, des pénuries de main-d'oeuvre dans certaines industries du Canada que l'on ne peut combler avec des travailleurs recrutés sur place. Dans de telles circonstances, après étude approfondie de la situation, nous validerons des offres d'emploi qui permettront à des employeurs canadiens de recruter ailleurs le personnel spécialisé dont ils ont besoin", a expliqué le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

La restriction s'applique uniquement aux immigrants qui se destinent au marché du travail. Elle ne réduira aucunement

le nombre des immigrants de la catégorie de la famille ou des réfugiés.

Le Ministre a précisé que les demandes d'immigrants se destinant au marché du travail canadien et déjà interviewés, dont la requête a déjà été acceptée provisoirement, continueront d'être étudiées comme auparavant. On renseignera toutefois ces immigrants sur la situation économique présente au Canada. Les personnes qui décideront de retarder leur départ pourront faire valider leur visa à une date ultérieure.

Le maire de Montréal à Paris

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a effectué, du 15 au 21 mai, un voyage à Paris au cours duquel il a rencontré plusieurs personnalités françaises.

M. Drapeau s'est entretenu, en particulier, avec le premier ministre, M. Pierre Mauroy, qu'il avait reçu à Montréal lors d'un voyage officiel au Canada de celui-ci, en avril dernier. Il a rencontré, également, le ministre de la Recherche et de la Technologie, M. Jean-Pierre Chevènement, et le ministre de la Justice et des Sports, Mme Edwige Avice.

Harber Manufacturing participe à la fabrication d'un robot britannique

La Harber Manufacturing Limited, de Fort Erie (Ontario), et la société Hall Automation Limited, de Watford (Grande-Bretagne), ont signé une entente portant sur la fabrication et les droits de vente et de distribution au Canada et aux États-Unis d'un robot-soudeur.

La Harber Manufacturing, qui fabrique des poêles à bois et des embarcations en aluminium, ajoutera des éléments de soudage, un circuit hydraulique et des positionneurs de pièces, tous d'origine nord-américaine, au robot-soudeur et au système 90 du pupitre de commande du microprocesseur de la Hall Automation.

Le robot-soudeur permet un soudage continu, rapide et précis de la plaque métallique. Une fois programmé, il fonctionne automatiquement et on peut l'utiliser dans toute usine de production à la chaîne ou par lots. Son utilisation permet d'accroître la productivité de manière notable.

Article tiré de *Ontario Bulletin*, février-mars 1982.



La centrale, au pied d'une partie du barrage sud de LG 3.